



## **DECLARATION CPE SNES-FSU CAPA du 8 juin 2015**

Cette année, c'est un vrai mouvement, avec un nombre conséquent de postes à pourvoir, qui permet à quelques collègues de l'académie de satisfaire leurs vœux de mutation. Nous proposerons des modifications qui, si elles sont acceptées, amélioreront encore un peu la mobilité.

La création de cinq postes de CPE dans l'académie est certes une avancée, même si elle reste insuffisante pour répondre aux besoins des élèves. Nous rappelons notre opposition à la création de postes « à cheval » sur deux établissements. Nous actons cependant positivement les quatre autres créations et souhaitons que les choix politiques à venir permettent de nouvelles implantations en particulier dans les collèges de 500 élèves et plus.

La priorité donnée à l'Ecole par le gouvernement ne doit pas rester seulement dans le discours mais doit se concrétiser dans les actes. Dans un contexte économique difficile où la paupérisation de la population scolaire et la lutte contre les inégalités exigent de tous les personnels une attention redoublée, la charge de travail des CPE ne cesse de s'alourdir, les besoins en postes et en recrutement restent très importants.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, plutôt que mettre en place un dispositif de référents rémunérés en Indemnités pour Missions Particulières, il serait préférable de prendre le problème à la source en donnant les moyens nécessaires et suffisants aux établissements en heures d'enseignements mais aussi en emplois de CPE et d'assistants d'éducation. Nous attendons d'ailleurs à ce sujet le CTA du 23 juin 2015 pour connaître les consignes rectores de l'application de la circulaire nationale sur les IMP.

La question du temps de travail des CPE demeure problématique et doit être l'objet de nouvelles discussions avec le ministère. Le SNES-FSU demande à ce qu'un cadrage national des textes d'application et la reconnaissance des dépassements exceptionnels soient posés afin de sortir du non droit actuel qui consiste pour certaines hiérarchies à ne pas respecter les 35 heures hebdomadaires.

Alors que le dernier groupe de travail sur le métier s'est tenu en juin 2014, un an s'est écoulé sans que le ministère ne concrétise quoi que ce soit concernant l'actualisation des missions des CPE. L'échéance du mois de mai est passée, celle de juin est bien entamée. Les discussions risquent maintenant, en étant optimiste, de se tenir dans la rapidité de la fin de l'année scolaire, ne laissant que peu de marge à la consultation et à la réaction. Le SNES le regrette vivement, la catégorie espérait un meilleur traitement d'autant que les contributions au groupe de travail avaient été constructives et assez consensuelles.

Le SNES-FSU, soucieux des personnels comme du service public d'éducation, continuera d'agir pour la démocratisation de ce dernier, la réussite des élèves tout en améliorant les conditions de travail et de rémunération pour ses agents.

Aujourd'hui, le dialogue social est en régression : dans la même semaine, la Ministre de la fonction publique a annoncé le gel du point d'indice pour une année supplémentaire et la Ministre de l'éducation nationale a choisi la voie de la provocation et du mépris de la profession en publiant le décret et l'arrêté le soir même d'une forte mobilisation contre la réforme du collège.

Le SNES-FSU demande l'abrogation de ces textes et la reprise immédiate des discussions sur l'avenir des collèges. Il n'a pas échappé au CPE que la diminution des heures d'enseignement va accroître la prise en charge des élèves par les services vie scolaire.

Les syndicats SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT-Éduc'action, SUD-Éducation, SNFOLC, SNETAA-FO appellent les personnels à la grève le 11 juin 2015.